

Le cabotage routier de 1991 à 1999

John Allen

Statistiques en bref

TRANSPORTS

THEME 7 – 4/2001

Contenu

Tendances globales et ventilation par pays déclarant . 2

Pays où le cabotage est pratiqué 4

Les principaux « caboteurs »... 5

Déclaration des activités de cabotage aux termes du nouveau règlement sur les statistiques routières 6

Le cabotage routier a enregistré une progression considérable, passant de 646 000 tkm en 1991 à 2,2 millions de tkm en 1997. Mais dans le même temps, les activités de transport national des transporteurs résidents (exprimées en tkm) représentaient encore 400 fois le volume du cabotage dont l'influence globale reste faible. Dans le présent document, on entend par cabotage les activités de transport routier effectuées dans un pays par un transporteur dont le siège est situé dans un autre pays.

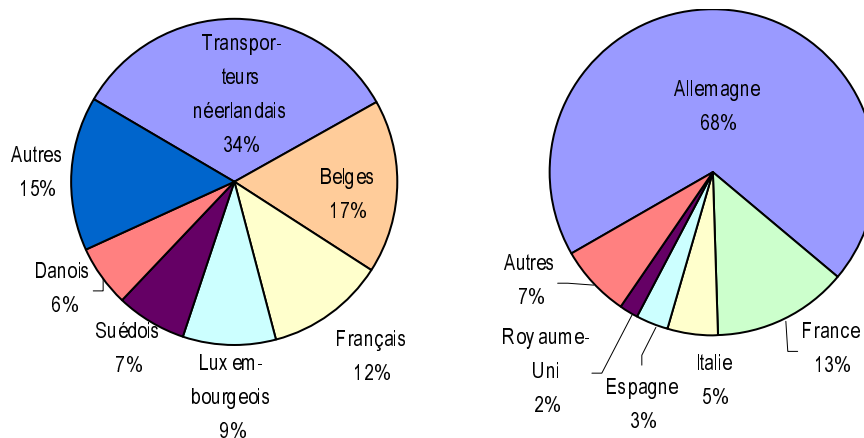
L'Allemagne a totalisé 68 % de l'ensemble du cabotage en 1997, contre 13 % pour la France.

Les transporteurs des pays du Benelux sont particulièrement actifs sur le marché du cabotage. En 1997, les transporteurs néerlandais ont réalisé à eux seuls 34 % de l'ensemble des opérations de cabotage. Les craintes concernant une "concurrence déloyale" des pays où "la main-d'œuvre est bon marché" restent infondées: seuls 2 % des activités de cabotage sont le fait d'entreprises grecques, espagnoles, ou portugaises.

Les transporteurs du Benelux ont fait un usage beaucoup plus intensif des autorisations de cabotage (requis jusqu'en juillet 1998) que les transporteurs des autres pays: ils ont réalisé entre 70 200 et 86 900 tkm par autorisation, contre 16 400 tkm pour les transporteurs des autres pays.

Les premiers résultats permettent de penser qu'il n'y pas eu "explosion" du cabotage lorsque les restrictions quantitatives ont été supprimées en juillet 1998.

Graphique 1:
Les "caboteurs" les plus actifs en 1997 et les pays où le cabotage est le plus pratiqué



La présente publication contient les données les plus récentes sur les activités de cabotage des transporteurs routiers. Elle couvre la période allant jusqu'au milieu de l'année 1998, lorsque ces activités devaient faire l'objet d'autorisations communautaires et contient également les premières données disponibles pour la période commençant au 1er juillet 1998, date à laquelle l'ensemble des restrictions concernant le cabotage ont été levées.

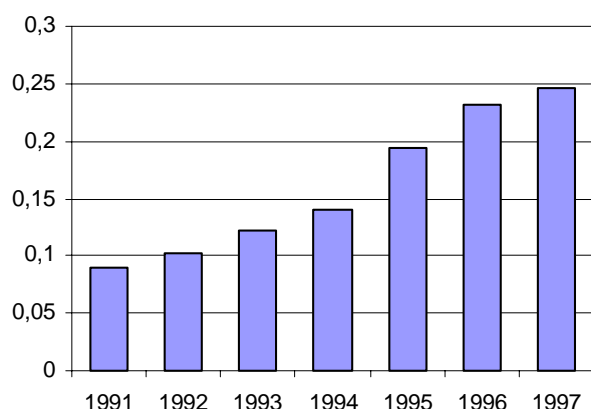


Tendances globales et ventilation par pays déclarant

Le graphique 2 fait apparaître l'évolution globale du cabotage au niveau de l'EEE (voir également le tableau 4 pour des détails au niveau national).

Graphique 2:

Évolution du cabotage entre 1991 et 1997: taux de pénétration global des transports nationaux au sein de l'EEE (en %)



Source : DG TREN.

Il convient toutefois de ne pas se laisser induire en erreur par cette tendance à la hausse: si l'on compare avec les marchés des transports nationaux (activités de transport menées au sein d'un État par les transporteurs résidents), l'influence globale du cabotage reste faible; en 1997, il ne représentait en fait que 0,24 % (2 224 millions de tkm) de l'ensemble des marchés des transports nationaux des pays de l'EEE (904 400 millions de tkm), ce qui correspond à 1/400^e.

Le tableau 1 montre l'évolution du cabotage; les chiffres représentent les opérations de cabotage réalisées par les transporteurs des différents pays déclarants: les données pour l'Allemagne, par exemple, indiquent le nombre de kilomètres parcourus par les transporteurs allemands dans les autres pays (et non le volume du cabotage enregistré en Allemagne qui est présenté dans le tableau 3).

Depuis que le régime de cabotage a été étendu aux pays de l'AELE (à l'exception de la Suisse), le 1er juillet 1994, les données de ces pays sont également prises en compte (il faut y ajouter le Liechtenstein qui a adhéré à l'EEE le 1er mai 1995). L'Autriche n'a adhéré au régime de cabotage qu'au début de l'année 1997, ce qui explique l'absence de données pour les années précédentes.

Tableau 1: Activités de cabotage des transporteurs des pays déclarants (en milliers de tkm)

Pays déclarant	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	Janv.-juin 1998	1997 (en %)
Belgique	139 233	142 233	233 747	236 641	319 838	355 784	383 711	161 634	17,3
Danemark	58 409	69 160	58 768	78 956	105 808	98 658	141 700	83 525	6,4
Allemagne	73 960	70 322	43 667	55 983	63 633	72 068	104 299	48 130	4,7
Grèce	196	0	0	0	0	0	0	0	0,0
Espagne	5 497	12 822	19 169	38 211	18 152	22 244	22 244	11 122	1,0
France	109 835	98 457	125 161	172 218	187 596	232 247	254 211	125 342	11,4
Irlande	12 757	7 501	5 409	11 130	13 882	17 496	7 865	5 068	0,4
Italie	33 183	40 516	45 280	37 786	45 754	47 586	46 456	23 582	2,1
Luxembourg	48 047	65 557	80 131	78 038	114 351	146 614	198 820	129 075	8,9
Pays-Bas	128 279	201 685	226 233	350 103	588 582	720 804	745 614	286 186	33,5
Autriche	32 315	15 423	1,5
Portugal	3 319	2 660	2 619	5 799	8 366	9 528	14 594	11 811	0,7
Finlande	.	.	.	5 099	30 000	59 030	61 123	35 380	2,7
Suède	.	.	.	33 099	128 715	158 705	151 960	58 333	6,8
Royaume-Uni	32 819	34 176	40 617	41 097	47 531	62 912	46 317	8 761	2,1
Liechtenstein	21	132	412	1 468	0,0
Norvège	.	.	.	1 419	4 484	10 053	12 180	4 768	0,5
TOTAL EEE	645 534	745 089	880 801	1 145 579	1 676 713	2 013 861	2 223 821	1 009 608	100

Source : DG TREN

Estimations en italique

Dès le début, les transporteurs du Benelux ont exploité au maximum les possibilités offertes par le régime de cabotage: ils ont en effet conservé une position extrêmement forte pendant toute la période de référence. Les transporteurs néerlandais sont particulièrement dynamiques: en 1997, ils ont réalisé 34 % de l'ensemble des activités de cabotage en Europe. La Belgique, premier «caboteur» en 1991,

arrive en 2^e position avec 17 %. Quant au Luxembourg, qui réalise près de 9 % du cabotage routier, il se classe 4^e. Au total, les transporteurs du Benelux ont réalisé quelques 60 % de l'ensemble des opérations de cabotage. Les transporteurs des petits pays ont davantage intérêt à faire du cabotage parce que leur marché national est souvent exigu et que d'autres marchés nationaux sont tout proches.

Il convient cependant de noter que la France (11,4 %) et la Suède (6,8 %) comptent également des transporteurs "actifs".

La progression spectaculaire du cabotage routier enregistrée au Luxembourg mérite d'être soulignée: en 1997, le Luxembourg réalisait - avec près de 200 millions de tkm - le même résultat que le Royaume-Uni, l'Allemagne et l'Italie réunis.

Dans le passé, des craintes ont été exprimées quant au risque de concurrence déloyale à laquelle pourraient se livrer les pays à faible coût de main-d'œuvre. Ces craintes ne paraissent pas fondées. En 1997, la part cumulée des transporteurs grecs, espagnols et portugais n'a atteint qu'environ 1,7 % (valeur estimée). En pratique, il existe de nombreux facteurs qui influencent les transporteurs des différents pays à entreprendre des opérations de cabotage. La déréglementation du cabotage depuis le milieu de l'année 1998 ne devrait rien y changer.

Les données relatives au premier semestre 1998, qui constitue la dernière période pour laquelle des autorisations étaient requises, ne font apparaître aucune modification globale de la situation. Le total des opérations de cabotage réalisées par les transporteurs de l'ensemble des pays étudiés s'est établi à 1 010 millions de tonnes-kilomètres. En d'autres termes, il y a eu une légère baisse du cabotage en valeur absolue (-12 % par rapport au 1^{er} semestre 1997), et ce malgré un accroissement de 30 % du nombre d'autorisations. Comme aucune justification d'autorisation n'a plus été requise pour les trimestres suivants, il est très probable qu'il y a eu sous-déclaration.

D'une manière générale, les conclusions provisoires basées sur les données d'enquêtes de cinq États ne font apparaître qu'une hausse de 2 % du cabotage (en tkm) après la suppression des restrictions quantitatives (cf. dernier chapitre). Il est rappelé que jusqu'au 1^{er} juillet 1998, le cabotage était soumis à une autorisation préalable. Le tableau 2 donne un aperçu de la façon dont les autorisations de cabotage ont été appliquées au cours de la dernière année pleine avant l'abolition des quotas (1997).

Il convient une fois encore de souligner l'efficacité des transporteurs du Benelux: les professionnels néerlandais, luxembourgeois et belges ont exploité au mieux les autorisations qui leur ont été accordées, réalisant respectivement 83 900, 67 800 et 61 000 tkm par autorisation. Ils sont suivis de deux autres «caboteurs» importants, la Suède (37 800 tkm) et la France (29 800 tkm).

Tableau 2: Nombre d'autorisations accordées en 1997 et utilisation de celles-ci

	Autorisations accordées		Cabotage moyen par autor.	
	nombre	% du total	1000 tkm	% du total
B	6292	7,4	61,0	17,3
DK	6106	7,2	23,2	6,4
D	10318	12,1	10,1	4,7
EL	2785	3,3	0,0	0,0
E	6525	7,7	3,4	1,0
F	8531	10,0	29,8	11,4
IRL	2837	3,3	2,8	0,4
I	8539	10,0	5,4	2,1
L	2934	3,4	67,8	8,9
NL	8888	10,4	83,9	33,5
A	4256	5,0	7,6	1,5
P	3701	4,4	3,9	0,7
FIN	3063	3,6	20,0	2,7
S	4018	4,7	37,8	6,8
UK	5355	6,3	8,6	2,1
FL	57	0,1	7,2	0,0
N	870	1,0	14,0	0,5
Total	85075	100	26,1	100

Source: DG TREN

Estimations en italique

Il est également intéressant d'étudier le rapport entre le nombre d'autorisations accordées et la part finale dans les activités de cabotage: avec 10 % des autorisations accordées, les transporteurs des Pays-Bas ont réalisé 34 % de l'ensemble du cabotage routier. La Belgique et le Luxembourg enregistrent des ratios similaires). La France présente un ratio équilibré en 1997: avec 10 % des autorisations, les transporteurs français ont en effet réalisé 11 % de l'ensemble des activités de cabotage (cf. tableau 2).

En revanche, même si elle a obtenu 10% de l'ensemble des autorisations émises en 1997, l'Italie n'a réalisé que 2 % du cabotage. L'Allemagne, le Royaume-Uni et l'Irlande affichent eux aussi un faible niveau d'activité.

Si les pays "à faible coût de main-d'œuvre" (Grèce, Espagne, Portugal) ont bénéficié au total de 15 % des autorisations accordées en 1997, ils ne sont à l'origine que de 1,7 % des activités de cabotage réalisées cette année là. Les données de l'Espagne doivent être étudiées avec circonspection, car elles ont dû être estimées. Déjà préalablement à cette estimation, on pouvait observer des signes de sous-déclaration. Il est donc possible que les transporteurs espagnols soient plus actifs qu'il n'y paraît.

Pays où le cabotage est pratiqué

Le premier chapitre de la présente publication traite de l'origine nationale des transporteurs réalisant des opérations de cabotage; le deuxième chapitre est essentiellement consacré aux pays où le cabotage

est pratiqué.

Le tableau 3 présente le volume du cabotage dans les différents pays soumis au régime de cabotage.

Tableau 3: Ventilation du cabotage entre les pays où il est pratiqué (en milliers de tkm)

"Pays partenaire"	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	Janv.- juin 1998	1997 (en %)
Belgique	16 741	23 172	11 232	21 806	30 967	28 849	31 677	12 310	1,4
Danemark	2 989	2 310	4 357	1 009	1 909	4 683	2 395	1 070	0,1
Allemagne	402 470	470 038	578 950	785 512	1 229 711	1 417 816	1 516 105	687 969	68,2
Grèce	83	368	3 132	4 199	7 717	10 168	22 530	5 766	1,0
Espagne	14 835	21 871	34 900	35 332	47 332	56 977	76 839	35 738	3,5
France	54 737	61 439	107 128	151 304	200 319	306 064	297 410	135 865	13,4
Irlande	4 965	5 489	3 119	3 653	5 476	6 807	7 614	1 653	0,3
Italie	98 633	103 194	89 483	84 907	71 033	80 967	121 277	53 153	5,5
Luxembourg	115	306	464	262	665	559	1 239	1 031	0,1
Pays-Bas	13 398	12 286	5 609	5 644	8 692	11 504	11 489	3 677	0,5
Autriche	10 797	4 302	0,5
Portugal	920	9 996	14 537	8 115	8 874	9 526	8 474	4 064	0,4
Finlande	.	.	.	138	1 506	609	2 187	494	0,1
Suède	.	.	.	4 977	13 224	22 766	40 602	25 699	1,8
Royaume-Uni	35 648	34 620	27 890	36 935	41 548	42 805	50 677	21 974	2,3
Liechtenstein	0	0	5	2	0,0
Norvège	.	.	.	1 786	7 740	13 761	22 504	14 841	1,0
TOTAL	645 534	745 089	880 801	1 145 579	1 676 713	2 013 861	2 223 821	1 009 608	100

Source: DG TREN

La majeure partie du cabotage s'effectue en Allemagne. Depuis la mise en place du régime de cabotage, le nombre de tonnes-kilomètres a augmenté et s'est établi à 68 % de l'ensemble des opérations de cabotage en 1997.

En tant que pays de pratique du cabotage, la France arrivait en 1997 en 2^e position, avec 13 % du cabotage. Elle est suivie de l'Italie (5,5 %) qui occupait encore la 2^e place au début des années 90. Au total, ces trois pays représentent 87 % de l'ensemble du cabotage routier en Europe. Les autres pays sont évidemment moins «ciblés», puisque l'évolution y est moins stable, sauf en Espagne où la tendance est clairement à la hausse (3,5 % de l'ensemble du cabotage en 1997).

La question qui se pose est de savoir quels sont les effets du cabotage sur le transport national. Le taux de pénétration exprime la part que représentent les transporteurs non résidents sur un marché national. Le tableau 4 fait apparaître les taux de pénétration observés entre 1991 et 1997. Il en découle que le cabotage ne joue qu'un rôle secondaire. Le taux de pénétration global a régulièrement augmenté, passant de 0,09 % en 1991 à 0,25 % en 1997.

L'étude de la situation par pays fournit des indications intéressantes: en Allemagne, où le cabotage est le plus pratiqué, près de 0,75 % du marché des transports intérieur est aux mains de transporteurs non résidents. Le Luxembourg, l'un des principaux «caboteurs», cède 0,34 % de son marché intérieur à des transporteurs étrangers, alors que ce taux s'établit à 0,21 % dans le cas de la France. Dans tous les autres pays, le taux de pénétration est inférieur à 0,2 %.

Les chiffres du tableau 4 donnent à penser que le taux de pénétration a légèrement diminué pour s'établir à 0,22 % au cours du premier trimestre 1998; nous considérons toutefois que l'évolution mise en évidence par ces chiffres est due à la sous-déclaration.

La crainte souvent exprimée selon laquelle le cabotage pourrait gravement perturber les marchés du transport national reste infondée. Les résultats provisoires d'enquêtes par sondage concernant la période qui a suivi la suppression des restrictions quantitatives indiquent qu'il n'y a pas d'explosion du cabotage routier.

Tableau 4: Taux de pénétration du cabotage (en %)

	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	Janv. - juin 1998
Belgique	1,26	1,68	0,77	1,25	1,63	1,68	1,76	1,34
Danemark	0,33	0,25	0,50	0,11	0,21	0,50	0,25	0,21
Allemagne	2,18	2,50	3,14	3,98	6,11	7,12	7,46	6,78
Grèce	0,01	0,04	0,27	0,39	0,62	0,81	1,73	0,87
Espagne	0,21	0,30	0,46	0,46	0,60	0,75	0,98	0,89
France	0,46	0,50	0,91	1,22	1,48	2,24	2,14	1,87
Irlande	1,18	1,17	0,74	0,83	1,22	1,45	1,62	0,69
Italie	0,69	0,71	0,63	0,58	0,44	0,49	0,71	0,61
Luxembourg	0,29	0,61	0,93	0,52	1,33	1,40	3,10	5,16
Pays-Bas	0,58	0,46	0,22	0,22	0,32	0,42	0,42	0,26
Autriche	0,96	0,74
Portugal	0,08	0,94	1,45	0,72	0,80	0,84	0,74	0,69
Finlande*	.	.	.	0,01	0,07	0,03	0,09	0,04
Suède*	.	.	.	0,40	0,48	0,76	1,29	1,81
Royaume-Uni	0,29	0,29	0,22	0,27	0,29	0,29	0,34	0,28
Liechtenstein
Norvège*	.	.	.	0,43	0,82	1,32	1,94	2,52
TOTAL	0,90	1,03	1,22	1,40	1,94	2,32	2,46	2,19

* Les chiffres 1994 portent sur la période de juillet à décembre (adhésion au régime de cabotage)

Source: DG TREN.

Les principaux « caboteurs »

La matrice ci-dessous (tableau 5) permet de dresser un tableau exhaustif de l'activité des différents transporteurs dans les pays où le cabotage est

autorisé. Les chiffres portent sur la période allant de janvier 1996 à juillet 1998.

Tableau 5: Ventilation du cabotage par relation - en milliers de tkm (période de janvier 1996 à juin 1998)

Transporteurs de:	Activités de cabotage réalisées dans les pays suivants:																TOTAL	
	B	DK	D	EL	E	F	IRL	I	L	NL	A	P	FIN	S	UK	FL		N
B		359	388938	245	6917	433386	30	19336	2	194	420	20	71	983	50228	0	0	901129
DK	364		258249	0	267	1217	0	1214	0	1365	0	1755	924	34619	4119	0	19790	323883
D	10802	604		30709	20533	55388	0	67930	852	15721	12539	774	5	3718	4578	5	339	224497
EL	0	0	0		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
E	10	0	2710	0		35580	0	600	0	0	0	16700	10	0	0	0	0	55610
F	55293	5	336463	1615	69932		0	136104	1955	1122	0	1605	0	32	7674	0	0	611800
IRL	6	0	6526	0	0	124		0	0	0	0	0	0	294	23479	0	0	30429
I	144	110	98159	55	3842	13135	0		0	240	0	76	0	140	1723	0	0	117624
L	0	181	462609	0	820	4672	0	5989		0	0	238	0	0	0	0	0	474509
NL	1734	4413	1542995	21	32500	121753	335	8665	3		1034	500	101	14135	22743	0	1672	1752604
A	129	0	36046	0	54	263	0	9937	3	153		27	0	1096	28	2	0	47738
P	79	24	93	0	32422	3098	0	208	0	2	0		0	0	7	0	0	35933
FIN	3	1866	126303	0	507	78	0	218	0	40	1	0		19770	0	0	6747	155533
S	86	530	341936	0	242	124	0	353	0	105	0	9	2178		877	0	22558	368998
UK	4152	0	6729	5819	1515	70519	15709	4828	0	7710	0	303	0	706		0	0	117990
FL	22	0	886	0	0	0	0	0	0	0	1104	0	0	0	0	0	0	2012
N	12	56	13248	0	3	2	0	15	14	18	1	57	1	13574	0	0	0	27001
Total	72836	8148	3621890	38464	169554	739339	16074	255397	2829	26670	16099	22064	3290	89067	115456	7	51106	5247290
part (%)	1,4	0,2	69,0	0,7	3,2	14,1	0,3	4,9	0,1	0,5	0,3	0,4	0,1	1,7	2,2	0,0	1,0	100

Note: les données de l'Autriche portent sur la période du 1er janvier 1997 au 30 juin 1998

Source: DG TREN.

La dernière ligne du tableau 5 représente la part de chaque pays dans le volume global du cabotage: d'une façon générale, l'image qui se dégage de cette période de trente mois correspond à peu près à celle

représentée dans le tableau 3 (part en %, dernière colonne, données 1997 uniquement). La matrice permet en revanche de faire apparaître les principales relations par pays.

La liste des dix relations les plus importantes se présente de la façon suivante (entre parenthèses pourcentage du cabotage total réalisé par l'ensemble des transporteurs dans tous les pays):

1. transporteurs néerlandais en Allemagne (29.4%)
2. transporteurs luxembourgeois en Allem. (8.8%)
3. transporteurs belges en France (8.3%)
4. transporteurs belges en Allemagne (7.4%)
5. transporteurs suédois en Allemagne (6.5%)

6. transporteurs français en Allemagne (6.4%)
7. transporteurs danois en Allemagne (4.9%)
8. transporteurs français en Italie (2.6%)
9. transporteurs finlandais en Allemagne (2.4%)
10. transporteurs néerlandais en France (2.3%)

Au total, ces combinaisons représentent 79 % de l'ensemble du cabotage.

Déclaration des activités de cabotage aux termes du nouveau règlement sur les statistiques routières

Depuis la déréglementation du cabotage vers le milieu de l'année 1998, il n'y a plus de données administratives disponibles pour suivre ces activités. Une nouvelle forme de collecte de données est donc requise. Les statistiques du cabotage sont désormais obtenues au moyen des traditionnelles enquêtes par sondage sur le transport routier de marchandises que tous les États membres pratiquent depuis bien longtemps. Le règlement du Conseil (n°1172/98) relatif au relevé des statistiques des transports de marchandises par route contient des dispositions prévoyant la transmission de données sur les opérations de transport de tous types, y compris le

cabotage, en remplacement d'une directive précédente qui ne couvrait pas cette activité.

Le relevé des données aux termes du règlement n° 1172/98 a commencé officiellement le 1er janvier 1999, mais certains États membres fournissent volontairement des chiffres sur le cabotage - tirés d'enquêtes par sondage - depuis 1997.

Le tableau 6 donne un aperçu des données trimestrielles existantes pour la période allant de juin 1997 à fin septembre 1999. Certains pays ont pu fournir des données tirées de répertoires administratifs (règlement sur le cabotage) et d'enquêtes par sondage (chiffres entre parenthèses).

Tableau 6 : Données sur le cabotage fournies par certains pays entre juillet 1997 et septembre 1999 – en milliers de tkm (période allant du troisième trimestre 1997 au deuxième trimestre 1998: données administratives – entre parenthèses: données d'enquêtes par sondage - période allant du troisième trimestre 1998 au troisième trimestre 1999: données d'enquêtes par sondage uniquement)

Pays déclarant	1997		1998				1999		
	Trim. 3	Trim. 4	Trim. 1	Trim. 2	Trim. 3	Trim. 4	Trim. 1	Trim. 2	Trim. 3
Belgique	93 007	85 596	85 516	76 118	:	:	:	:	:
Danemark	39 360	44 859	43 675	39 850	:	:	:	:	:
Allemagne	28291 (136000)	27054 (126000)	24365 (227200)	23765 (249800)	218 500	246 500	344 100	333 900	342 500
Grèce	0	0	0	0	:	:	:	:	:
Espagne	5 561	5 561	5 561	5 561	:	:	48 874	59 686	61 847
France	66412 (61098)	62457 (53562)	57818 (103985)	67524 (120747)	117 246	187 976	180 397	217 478	159 420
Irlande	1 879	1 159	2 684	2 384	:	:	:	:	:
Italie	9 207	11 741	11 698	11 884	:	:	261 000	:	:
Luxembourg	49 434	39 626	58 942	70 133	:	:	:	:	:
Pays-Bas	210900 (337332)	151217 (344817)	148961 (360918)	137225 (400367)	337 607	:	354 656	:	:
Autriche	9 019	7 606	8 804	6 619	:	:	:	:	:
Portugal	2704 (10179)	6853 (3203)	7017 (12857)	4794 (5598)	21 957	21 469	11 135	22 588	42 875
Finlande	15 956	13 631	16484 (8252)	18896 (17459)	9 371	8 104	522	3 000	10 000
Suède	36 552	36 489	29 736	28 597	:	:	10 360	1 735	3 761
Royaume-Uni	5486 (12476)	7723 (9478)	6253 (11574)	2508 (18284)	7 724	:	12 650	13 335	9 581
Liechtenstein	8	120	687	781	:	:	:	:	:
Norvège	2563 (2758)	1964 (1660)	2110 (2213)	2658 (880)	774	2 648	:	:	:
TOTAL	576 339	503 656	511 401	499 297	:	:	:	:	:

Les chiffres de certains pays font apparaître des écarts considérables. Toutefois, si l'on ne tient compte que des données issues d'enquêtes par sondage pour l'ensemble de la période couverte par le tableau 6, ces différences sont nettement moins

sensibles. On peut en conclure que le cabotage n'a pas « explosé » après la libéralisation complète de cette activité à partir du troisième trimestre 1998.

Les Pays-Bas par exemple, qui représentent traditionnellement l'un des principaux « caboteurs »,

enregistrent 354 656 tkm pour le premier trimestre 1999, contre 360 918 tkm pour la même période de l'année précédente.

La comparaison des données issues du règlement sur le cabotage avec celles qui ont été obtenues jusqu'à présent à partir d'enquêtes par sondage témoigne d'un accroissement de la sous-déclaration dans le cadre du règlement sur le cabotage.

Le tableau 7 présente les chiffres totaux du cabotage, compte tenu des facteurs de correction (cf. dernière ligne du tableau 1 pour les chiffres non corrigés et notes méthodologiques pour les facteurs

en question). Si l'on tient compte de ces ajustements, le taux de pénétration global du cabotage sur les marchés des transports nationaux s'établit donc à 0,40 % en 1997 (0,25 % sans correction) et à environ 0,52% en 1998 (0,22% sans correction).

En valeurs absolues, les données corrigées font apparaître une forte hausse de l'ensemble du cabotage durant la période 1991-1998, mais même en 1998, les activités de transport national réalisées par les transporteurs résidents atteignaient un niveau égal à plus de 190 fois celui du cabotage (estimation sur une base annuelle).

Tableau 7: Total du cabotage tous pays confondus - valeurs corrigées (en milliers de tkm)

	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	janv. - juin 1998
TOTAL	645 534	745 089	880 801	1 145 579	1 676 713	2 215 247	3 558 113	2 423 059

➤ CE QU'IL FAUT SAVOIR – NOTES METHODOLOGIQUES

La possibilité de réaliser des activités de cabotage a été définie dans le règlement (CEE) n° 3118/93 du Conseil "fixant les conditions de l'admission des transporteurs non résidents aux transports nationaux de marchandises par route dans un État membre". Des restrictions quantitatives (quotas) ont été imposées dès la mise en œuvre dudit règlement. Ces quotas ont été graduellement renforcés (moyennant l'attribution d'autorisations) avant d'être totalement abolis le 1er juillet 1998. Le cabotage interne au Benelux a été complètement libéralisé en 1992.

À la suite de la création de l'Espace économique européen, le régime de cabotage a été étendu aux pays de l'AELE (à l'exception de la Suisse) le 1er juillet 1994, laissant toutefois de côté l'Autriche (qui a adopté ce régime à compter du 1er janvier 1997). Depuis son adhésion à l'EEE (le 1er mai 1995), il faut également y ajouter le Liechtenstein. La suppression des restrictions quantitatives s'applique à l'ensemble de l'EEE.

Données fournies dans le cadre du règlement sur le cabotage

Le règlement stipule que des relevés de données doivent accompagner les autorisations de cabotage.

Ces relevés contiennent les chiffres qui sont utilisés pour établir les statistiques relatives à l'utilisation des autorisations de cabotage. Chaque pays déclarant doit fournir à la Commission des données trimestrielles sur les activités de cabotage réalisées par les véhicules immatriculés chez lui.

Le contenu du présent numéro des Statistiques en bref traite essentiellement de la dernière année complète pour laquelle des données sur le cabotage sont disponibles, à savoir 1997. Tous les pays déclarants ont fourni des données pour cette période, à l'exception de l'Espagne dont les valeurs ont dû être estimées.

Données relatives à l'Islande

En tant que pays de l'EEE, l'Islande applique le régime de cabotage. Toutefois, les transporteurs islandais n'ont pas réalisé de telles opérations, même si 23 autorisations de cabotage leur ont été accordées en 1997. Par souci de clarté, les différents tableaux du présent document ne tiennent pas compte de l'Islande. Il convient toutefois de noter, en ce qui concerne le tableau 2, que le nombre total d'autorisations accordées s'établit à 85098 (85075 sans l'Islande).

Calcul des taux de pénétration

Pour calculer le taux de pénétration des transports nationaux, il a fallu

recourir à des sources de données autres que celles utilisées pour les déclarations sur le cabotage.

Transport "pour compte propre" et "pour compte d'autrui"

Le règlement (CE) n° 792/94 de la Commission du 8 avril 1994 a étendu le régime du cabotage aux transporteurs opérant "pour compte propre". Les données figurant dans le présent document portent sur les activités de transport réalisées "pour compte propre" et "pour compte d'autrui" et ne font pas de distinction entre ces deux catégories.

Facteurs de correction

Le facteur de correction pour l'année 1997 (1,6) est basé sur les données relatives à dix pays (D, F, B, NL - à l'exclusion des activités internes au Benelux dans le cas de ces deux derniers pays - UK, DK, N, FIN, S et A) qui totalisent 88 % de l'ensemble des activités de cabotage réalisées en 1997. Le facteur de correction pour le 1er semestre 1998 (2,4) est basé sur les données de huit pays (D, F, NL - à l'exclusion des opérations internes au Benelux pour ce dernier pays-, UK, P, N, FIN et S), qui représentent 58% des opérations de cabotage de cette période. Le facteur de correction 1998 doit donc être considéré comme provisoire. En ce qui concerne l'année 1996, c'est un facteur de correction de 1,1 qui a été appliqué. Les données pour le calcul des facteurs de correction pour 1997 et 1998 tiennent compte des données d'enquêtes par sondage devenues disponibles après la publication du rapport COM(2000)105.

Données d'enquêtes par sondage

Toutes les données d'enquêtes par sondage relatives au cabotage sont basées sur un petit nombre d'observations et présentent donc une grande marge d'incertitude. Dans le cas de certains États membres, il est possible que les données sur le cabotage prennent en compte des petits volumes d'activités concernant des pays qui n'appartiennent pas à l'EEE.

La présente publication

se fonde essentiellement sur deux rapports - COM(2000)105 et COM(1998)47- qui ont été établis par Keith Crawford, de la Direction générale Énergie et Transports (TREN) en ce qui concerne la mise en application du règlement (CEE) n° 3118/93 du Conseil, fixant les conditions de l'admission des transporteurs non résidents aux transports nationaux de marchandises par route dans un État membre (cabotage).

La présente publication a été élaborée par Jelle Bosch (Artemis Information Management) pour le compte d'Eurostat.

Pour en savoir plus:

➤ Les bases de données

New Cronos

Domaine: Theme 7/ROAD

Pour toute information ou commande de publications, bases de données et extractions de bases de données à la demande, contactez le réseau **Data Shops**:

BELGIQUE/BELGIË	DANMARK	DEUTSCHLAND	ESPAÑA	FRANCE	ITALIA – Roma
Eurostat Data Shop Bruxelles/Brussel Rue du Commerce 124 Handelsstraat 124 B-1049 BRUXELLES / BRUSSEL Tel. (32-2) 234 67 50 Fax (32-2) 234 67 51 E-mail: datashop.brussels@cec.eu.int	DANMARKS STATISTIK Bibliotek og Information Eurostat Data Shop Sejrgade 11 DK-2100 KØBENHAVN Ø Tlf. (45) 3917 30 30 Fax (45) 3917 30 03 E-mail: bib@dst.dk	STATISTISCHES BUNDESAMT Eurostat Data Shop Berlin Otto-Braun-Straße 70-72 (Eingang: Karl-Marx-Allee) D-10178 BERLIN Tel. (49) 1888-644 94 27/28 Fax (49) 1888-644 94 30 E-mail: datashop@statistik-bund.de	INE Eurostat Data Shop Paseo de la Castellana, 183 Oficina 009 Entrada por Estébanez Calderón E-28046 MADRID Tel. (34-91) 583 91 67 Fax (34-91) 579 71 20 E-mail: datashop.eurostat@ine.es	INSEE Info Service Eurostat Data Shop 195, rue de Bercy Tour Gamma A F-75582 PARIS CEDEX 12 Tel. (33-1) 53 17 8844 Fax (33-1) 53 17 8822 E-mail: datashop@insee.fr	ISTAT Centro di Informazione Statistica Sede di Roma. Eurostat Data Shop Via Cesare Balbo, 11a I-00184 ROMA Tel. (39) 06 46 73 31 02/06 Fax (39) 06 46 73 31 01/07 E-mail: dipdiff@istat.it
ITALIA – Milano	LUXEMBOURG	NEDERLAND	NORGE	PORTUGAL	SCHWEIZ/SUISSE/SVIZZERA
ISTAT Ufficio Regionale per la Lombardia Eurostat Data Shop Via Fieno 3 I-20123 MILANO Tel. (39) 02 80 61 32 460 Fax (39) 02 80 61 32 304 E-mail: mileuro@tin.it	Eurostat Data Shop Luxembourg BP 453 L-2014 LUXEMBOURG 4, rue A. Weicker L-2721 LUXEMBOURG Tel. (352) 43 35-2251 Fax (352) 43 35-22221 E-mail: dslux@eurostat.datashop.lu	STATISTICS NETHERLANDS Eurostat Data Shop-Voorburg Postbus 4000 2270 JM VOORBURG Nederland Tel. (31-70) 337 49 00 Fax (31-70) 337 59 84 E-mail: datashop@bs.nl	Statistics Norway Library and Information Centre Eurostat Data Shop Kongens gate 6 Boks. 81 31, Dep. N-0033 OSLO Tel. (47) 21 09 46 42/43 Fax (47) 21 09 45 04 E-mail: datashop@ssb.no	Eurostat Data Shop Lisboa INE/Serviço de Difusão Av. António José de Almeida, 2 P-1000-043 LISBOA Tel. (351) 21 842 61 00 Fax (351) 21 842 63 64 E-mail: data.shop@ine.pt	Statistisches Amt des Kantons Zürich. Eurostat Data Shop Bleicherweg 5 CH-8090 Zürich Tel. (41-1) 225 12 12 Fax (41-1) 225 12 99 E-mail: datashop@statistik.zh.ch Internet: http://www.zh.ch/statistik
SUOMI/FINLAND	SVERIGE	UNITED KINGDOM	UNITED KINGDOM	UNITED STATES OF AMERICA	
STATISTICS FINLAND Eurostat Data Shop Helsinki Tilastokirjasto PL 2B FIN-00022 Tilastokeskus Työpajakatu 13 B, 2 Kerros, Helsinki P. (358-9) 17 34 22 21 F. (358-9) 17 34 22 79 Sähköposti: datashop.tilastokeskus@tilastokeskus.fi Internet: http://www.tilastokeskus.fi/tk/kk/datashop.html	STATISTICS SWEDEN Information service Eurostat Data Shop Karlavägen 100 - Box 24 300 S-104 51 STOCKHOLM Tfn. (46-8) 50 69 48 01 Fax (46-8) 50 69 48 99 E-post: info.service@scb.se Internet: http://www.scb.se/info/ datashop/ledatashop.asp	Eurostat Data Shop Enquiries & advice and publications Office for National Statistics Customers & Electronic Services Unit 1 Drummond Gate - B1/05 LONDON SW1V 2QQ Tel. (44-20) 75 33 56 76 Fax (44-1 633) 81 27 62 E-mail: eurostat.datashop@ons.gov.uk	Eurostat Data Shop Electronic Data Extractions, Enquiries & advice - R.CADE Unit 1L Mounjroy Research Centre University of Durham DURHAM DH1 3SW Tel: (44-191) 374 73 50 Fax: (44-191) 384 49 71 E-mail: r-CADE@dur.ac.uk URL: http://www.r-CADE.dur.ac.uk	HAVER ANALYTICS Eurostat Data Shop 60 East 42nd Street Suite 3310 NEW YORK, NY 10165 Tel. (1-212) 986 93 00 Fax (1-212) 986 69 81 E-mail: eurodata@haver.com	

Media Support Eurostat (seulement pour journalistes professionnels):
Bâtiment Bech Bureau A3/48 - L-2920 Luxembourg - Tél. (352) 4301 33408 - Fax (352) 4301 32649 - e-mail: eurostat-mediasupport@cec.eu.int

Pour toute information méthodologique:

John ALLEN, Eurostat/C2, L-2920 Luxembourg, Tél.: (352) 4301 37291, Fax: (352) 4301 32289, E-mail: john.allen@cec.eu.int

ORIGINAL: Anglais

N'hésitez pas à nous rencontrer sur Internet à l'adresse suivante: www.europa.eu.int/comm/eurostat/ si vous désirez de plus amples informations!

Une liste des bureaux de vente dans le monde est disponible à l'**Office des publications officielles des Communautés européennes**.

2 rue Mercier - L-2985 Luxembourg
Tél. (352) 2929 42118 Fax (352) 2929 42709
Adresse Internet: <http://eur-op.eu.int/fr/general/s-ad.htm>
courrier électronique: info.info@cec.eu.int

BELGIQUE/BELGIË - DANMARK - DEUTSCHLAND - GREECE/ELLADA - ESPAÑA - FRANCE - IRELAND - ITALIA - LUXEMBOURG - NEDERLAND - ÖSTERREICH
PORTUGAL - SUOMI/FINLAND - SVERIGE - UNITED KINGDOM - ISLAND - NORGE - SCHWEIZ/SUISSE/SVIZZERA - BALGARJIA - CESHÁ REPUBLIKA - CYPRUS
EESTI - HRVATSKA - MAGYARORSZÁG - MALTA - POLSKA - ROMÂNIA - RUSSIA - SLOVAKIA - SLOVENIA - TÜRKIYE - AUSTRALIA - CANADA - EGYPT - INDIA
ISRAËL - JAPAN - MALAYSIA - PHILIPPINES - SOUTH KOREA - THAILAND - UNITED STATES OF AMERICA

Bon de commande

Je m'abonne à Statistiques en bref pour 1 an (du 1.1.2001 au 31.12.2001):
(adresses des Data Shops et des bureaux de vente voir plus haut)

Formule 1: L'ensemble des 9 thèmes (environ 140 numéros)

Papier: 360 EUR

Langue souhaitée: DE EN FR

Formule 2: Un ou plusieurs des 7 thèmes suivants:

Thème 1 « Statistiques générales »

Papier : 42 EUR

Thème 2 « Économie et finances »

Thème 3 « Population et conditions sociales »

Thème 4 « Industrie, commerce et services »

Thème 5 « Agriculture et pêche »

Thème 6 « Commerce extérieur »

Thème 8 « Environnement et énergie »

Papier: 84 EUR

Langue souhaitée: DE EN FR

Les Statistiques en bref (fichier pdf) peuvent être téléchargés gratuitement du site internet Eurostat. Vous devez simplement vous enregistrer. Pour d'autres formules, veuillez contacter votre Data Shop.

Merci de me faire parvenir un exemplaire gratuit du « mini-guide Eurostat » (sélection de produits et services Eurostat)

Langue souhaitée: DE EN FR

Je souhaite m'abonner gratuitement à « Références statistiques », la note d'information sur les produits et services Eurostat

Langue souhaitée: DE EN FR

M. M^{me} M^{lle}
(SVP écrire en majuscules)

Nom: _____ Prénom: _____

Société: _____ Département: _____

Fonction: _____

Adresse: _____

Code postal: _____ Ville: _____

Pays: _____

Tél.: _____ Fax: _____

E-mail: _____

Paiement à réception de la facture de préférence par:

Virement bancaire

Visa Eurocard

Carte N°: _____ Expiration le: ____/____/____

Merci de confirmer votre numéro de TVA intra-communautaire:

A défaut, la TVA sera appliquée automatiquement. Aucune note de crédit ne sera établie a posteriori.